

## ASSOCIATION L'ARCHE EN CHARENTE

SITE L'ARCHE LA MERCI

RUE DE L'ARCHE

16200 COURBILLAG

JARNAC

SIRET 421058462 00035

APE/NAF 8810C

## BULLETIN DE SALAIRE

Période du 01/05/23 au 31/05/23  
Paiement le 31/05/23 par Virement

Conv. coll. Sans convention collective

N° Séc.Soc. 2650467411025 75 Matricole 01LEBELLEC

Ancienneté 12 an(s) et 11 mois

Date d'entrée dans l'Association 05/07/10

Emploi Responsable d'atelier ESAT

Niveau 3

Horaire 151,6700

Mme LE BELLEC Marie-Claude

6 Rue des Mosellans

16230 SAINT AMANT DE BONNIEURE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
				Gain	Retenue
Base Mensuelle		2340,367	100,000	2340,37	
Prime ancienneté	11,00	13,450	100,000	147,95	
Prime Enfants	1,00	79,900	100,000	79,90	
Prime Laforcade 2		238,000	100,000	238,00	
Sous total Rémunération BRUT				2806,22	
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>2806,22</b>	
<b>SANTE</b>					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2806,220		0,00	196,44
Complémentaire Santé				78,02	95,38
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2806,220	0,612	17,17	25,76
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		2806,220		0,00	106,08
<b>RETRAITE</b>					
Sécurité Sociale plafonnée		2806,220	6,900	193,63	239,93
Sécurité Sociale déplafonnée		2806,220	0,400	11,22	53,32
Complémentaire Tranche 1		2806,220	4,920	138,07	207,38
Complémentaire Tranche 2				0,00	0,00
Supplémentaire	1747,200	2,800		48,92	73,38
Contribution d'Equilibre Technique				0,00	0,00
<b>FAMILLE</b>					
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>		2806,220		0,00	96,81
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>		2806,220		0,00	117,86
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		25,760		0,00	2,06
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	112,110	2856,250	6,800	194,23	0,00
EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENT DE COTISATION		2856,250	2,900	82,83	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>				<b>764,09</b>	<b>1377,58</b>
Réintégration Frais Santé				78,02	
Chèques vacances					13,00
Echéance 2/6					
**Impôt/revenu prélevé annuel				0,00	
**Mtt net HC/HS exo du mois				0,00	

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source								
								Net payé en euros
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Net imposable	Heures travaillées			
Période Année							Allégement des cotisations employeur	
Congés		Repos		Congés fractionnement		Dates de congés		Total versé par l'employeur
Pris 2022	0,0000	Pris	0,0000	Pris	0,00	Du	Au	
Restant 2022	4,0000	Restant	2,5000	Restant	0,00	Du	Au	
Acquis 2023	24,9600	Acquis	0,0000	Acquis	0,00	Du	Au	

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

## ASSOCIATION L'ARCHE EN CHARENTE

SITE L'ARCHE LA MERCI  
RUE DE L'ARCHE  
16200 COURBILLAG  
JARNAC  
SIRET 421058462 00035

APE/NAF 8810C

## BULLETIN DE SALAIRE

Période du 01/05/23 au 31/05/23  
Paiement le 31/05/23 par Virement

Conv. coll. Sans convention collective

N° Séc.Soc. 2650467411025 75 Matricole 01LEBELLEC

Ancienneté 12 an(s) et 11 mois

Date d'entrée dans l'Association 05/07/10

Emploi Responsable d'atelier ESAT

Niveau 3

Horaire 151,6700

Mme LE BELLEC Marie-Claude

6 Rue des Mosellans

16230 SAINT AMANT DE BONNIEURE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
				Gain	Retenue
**Mlt net HC/HS exo annuel				0,00	

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

2029,13

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

39,84

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	2202,98	0,00	0,00

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Net imposable	Heures travaillées
Période	2806,22	764,09	1377,58	2202,98	151,67
Année	14031,10	3815,57	6991,86	11019,58	758,35

Congés	Repos	Congés fractionnement	Dates de congés	Total versé par l'employeur
Pris 2022 0,0000	Pris 0,0000	Pris 0,00	Du Au	
Restant 2022 4,0000	Restant 2,5000	Restant 0,00	Du Au	
Acquis 2023 24,9600	Acquis 0,0000	Acquis 0,00	Du Au	4183,80

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

© Sage